



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des transports

Première session  
29-31 octobre 2008  
Bangkok

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la session**

Le programme de la séance d'ouverture sera annoncé en temps utile.

**2. Élection du bureau**

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité adoptera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CTR/L.1), avec les modifications nécessaires.

**4. Grandes questions concernant les transports**

**a) Transports et développement: évaluation de la contribution des transports au développement économique et social**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/1 intitulé « Transports et développement : évaluation de la contribution des transports au développement économique et social ». Il est communément admis que les transports jouent un rôle crucial dans le développement économique et social durable des pays et, par conséquent, contribuent au bien-être de leur population.

Ces dernières années, la région de la CESAP a enregistré des progrès substantiels dans le développement du secteur des transports, avec notamment les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique qui se distinguent particulièrement comme résultats récents de la coopération régionale pour le développement du secteur. La Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique définit clairement la mission actuelle du secrétariat qui consiste à promouvoir et coordonner le développement des services de transport, y compris en matière d'infrastructure, de facilitation et de logistique, pour assurer la poursuite d'une croissance saine du secteur. Les avantages que présentent les projets régionaux et internationaux dans

le domaine des transports, tels que la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique, peuvent s'avérer plus grands que les avantages offerts par les projets nationaux, et cela n'est pas facile à faire apparaître avec une analyse coût-avantages traditionnelle. Il faut mettre au point une méthode permettant de mesurer les avantages plus importants offerts par les projets d'infrastructure régionaux et internationaux en matière de transport, méthode qui serait adoptée dans toute la région pour aider les pays membres à décider de leurs investissements futurs. Dans le même temps, il faut mener une action de sensibilisation aux éventuelles externalités négatives des transports, telles que pollution, sécurité et encombrements, et prendre les mesures requises pour réduire au minimum leurs effets négatifs. Il faut donc avoir une approche globale et intégrée pour faire en sorte que l'évaluation des projets d'infrastructure de transport rende compte de la contribution réelle des projets au développement économique et social durable.

Le Comité sera invité à un échange d'information sur les tendances et les défis les plus récents en matière de développement des infrastructures et de facilitation des transports et à donner son avis sur les activités menées par le secrétariat dans le cadre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011). Dans la perspective de la première session du Forum des ministres asiatiques des transports, prévue en 2009, le Comité souhaitera peut-être donner des conseils au secrétariat quant aux activités à mener en matière de recherche, d'analyse et de normes, pour ce qui est notamment des méthodes les plus aptes à mesurer efficacement les effets des transports sur le développement. Il souhaitera peut-être également donner des directives au secrétariat sur ses activités futures dans ce domaine, telles qu'exposées dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CTR/7).

**b) Transports et pauvreté : de la ferme au marché – étendre la portée de la logistique**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/2 intitulé « Transports et pauvreté: de la ferme au marché – étendre la portée de la logistique ».

La récente augmentation des prix des produits alimentaires et les inquiétudes sur les disponibilités alimentaires et l'accès aux produits amènent à s'intéresser tout particulièrement à la résolution des problèmes posés par le transport des produits alimentaires agricoles. Les coûts de plus en plus élevés des transports peuvent représenter jusqu'à deux tiers des prix à la consommation. En outre, la dégradation des produits entre la ferme et le marché à cause de mauvaises conditions de transport, de stockage et de traitement, rend inutilisable une bonne part des aliments périssables, ce qui a de graves conséquences pour les secteurs pauvres de la société dans les pays de la région.

Alors que le commerce des aliments est de plus en plus complexe et que certains pays ont mis en place des dispositifs logistiques perfectionnés, la majorité des pays de l'Asie et du Pacifique ne sont pas encore dotés d'infrastructures et de cadres institutionnels permettant le transport efficace et continu des aliments entre les exploitations agricoles et les marchés.

On trouvera dans le document une évaluation préliminaire des problèmes à résoudre aux niveaux national et régional en vue d'améliorer l'efficacité des transports et de la logistique dans le secteur alimentaire. Le Comité souhaitera peut-être proposer des pistes de recherche qui seront présentées au Forum des ministres asiatiques des transports en 2009 comme base d'un échange d'expérience au niveau régional sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accès dans le secteur alimentaire à travers l'amélioration des transports et de la logistique. Il souhaitera peut-être aussi donner des directives au secrétariat sur ses futures activités dans ce domaine, telles qu'exposées dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CTR/7).

**c) Transports et environnement: consommation (utilisation) d'énergie et émissions**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/3 intitulé « Transports et environnement: consommation (utilisation) d'énergie et émissions ».

Le secteur des transports est le plus gros consommateur de produit pétrolier et cette consommation augmente rapidement à cause de l'accroissement rapide de la motorisation et de la demande de mobilité ainsi que de la grande dépendance du commerce et de la mondialisation à l'égard des transports.

Le niveau élevé atteint par les prix du pétrole ces derniers temps, qu'il se maintienne ou non, donne un aperçu de ce qui pourrait se passer si des mesures ne sont pas prises pour accroître l'efficacité des transports et réduire la dépendance à l'égard des énergies non renouvelables comme le pétrole. Traitant aussi bien du transport de passagers que du transport de marchandises, le document esquissera différentes mesures que pourraient envisager les ministères et les entreprises de transport pour accroître l'efficacité et réduire la consommation et les émissions.

Une approche intégrée de questions telles que l'efficacité énergétique, les transferts entre modes de transport, les encombrements de la circulation, la qualité de l'air, les gaz à effet de serre et les substances menaçant la couche d'ozone, pourrait donner de bien meilleurs résultats que de traiter ces questions séparément.

Le Comité sera invité à partager son expérience concernant la consommation d'énergie et les émissions dans le secteur des transports. Il pourrait aussi donner son avis sur l'opportunité d'inscrire ces questions à l'ordre du jour du Forum des ministres asiatiques des transports, prévu en 2009, et donner des directives au secrétariat sur ses futures activités dans ce domaine, telles qu'exposées dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CTR/7).

**d) Transports et société : amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/4, intitulé « Transports et société: amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique ». L'Assemblée générale a adopté depuis 2003 une série de cinq résolutions dans laquelle elle appelle les États membres, l'Organisation

mondiale de la santé et les commissions régionales, dont la CESAP, à s'attaquer à la « crise mondiale de la sécurité routière » – qui constitue un problème mondial en matière de santé publique.

Les parties à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie ont souscrit à un engagement solennel en matière de sécurité routière et la Déclaration ministérielle sur l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique adoptée sous l'égide de la CESAP à Busan (République de Corée) le 11 novembre 2006 a pour principal objectif de « sauver 600 000 vies et de prévenir un nombre proportionnel de traumatismes sur les routes de l'Asie et du Pacifique au cours de la période 2007-2015 ». Par la suite, dans sa résolution 63/9 du 23 mai 2007, la Commission a encouragé les membres et membres associées à continuer de mettre en application les recommandations de la Déclaration ministérielle.

Le document analysera l'état de la sécurité routière dans la région, en général, et sur la Route d'Asie, en particulier. Il examinera également un ensemble de buts, d'objectifs et d'indicateurs concernant la sécurité routière qui ont été mis au point en consultation avec les États membres pour compléter la Déclaration ministérielle et contiendra des propositions quant à la meilleure façon de les mettre en œuvre. Les économies qui pourront être réalisées au niveau régional en atteignant les buts et objectifs sont de l'ordre de 15 milliards de dollars par an, ce qui excède largement le coût d'un renforcement de la sécurité routière.

Les membres du Comité seront invités à faire le point sur les programmes de sécurité routière dans leurs pays, à se mettre d'accord sur les objectifs et les indicateurs de sécurité routière où les affiner, et à discuter de ce que pourrait être la contribution de la région à la première conférence mondiale de haut niveau (ministérielle) sur la sécurité routière prévue en 2009. Le Comité souhaitera peut-être également donner son avis sur l'orientation stratégique du secrétariat dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et des produits qui pourraient être inscrits dans le programme de travail pour 2010-2011. Il pourrait aussi donner des directives au secrétariat concernant l'inscription de ces questions à l'ordre du jour du Forum des ministres asiatiques des transports, prévu en 2009, ainsi que sur ses futures activités dans ce domaine, telles qu'exposées dans le document intitulé « Cadre stratégique et produits proposés pour le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 » (E/ESCAP/CTR/7).

## **5. Cinquante ans de Route d'Asie**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/5 intitulé « Cinquante ans de Route d'Asie ». Le document passera brièvement en revue les étapes importantes dans le développement de la Route d'Asie et formulera des suggestions concernant sa viabilité à long terme du point de vue des intérêts des peuples et des différentes communautés de la région. On y trouvera également des propositions relatives à la célébration en 2009 du cinquantième anniversaire de la Route d'Asie aux niveaux régional et national, et concernant notamment le projet de caravane de camions sur la Route d'Asie de Tokyo à Istanbul.

Le Comité sera invité à donner des directives sur l'organisation des activités régionales et nationales destinées à commémorer le cinquième anniversaire de la Route d'Asie, et sur la façon de promouvoir le développement durable de celle-ci.

**6. Organisation de la première session du Forum des ministres asiatiques des transports**

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CTR/6 intitulé « Organisation de la première session du Forum des ministres asiatiques des transports ». Vu les mutations rapides que connaît le développement économique de la région et la nécessité de définir rapidement une orientation permettant la réalisation des progrès à accomplir dans le secteur des transports, la Commission a adopté la résolution 64/5 du 30 avril 2008 sur la création du Forum des ministres asiatiques des transports dans laquelle il est demandé à la Secrétaire exécutive d'organiser en 2009 la première session dudit forum et de faire en sorte que celui-ci soit doté d'un ordre du jour axé sur les politiques à mettre en œuvre dans la région dans les domaines suivants : infrastructure des transports, politique de transit, facilitation, logistique, liaisons de transport interrégionaux et internationaux, questions de financement et de sécurité, et durabilité économique, environnementale et sociale. Dans la résolution, la Commission demande également à la Secrétaire exécutive d'encourager les membres et membres associés à accueillir les futures sessions du Forum.

Le document fera le point sur les préparatifs par le secrétariat de la première session du Forum. Le Comité sera invité à donner son avis sur l'organisation de la session et le projet d'ordre du jour provisoire en vue d'assurer la pertinence des travaux du Forum pour les membres et membres associés ainsi que le succès de sa première session.

**7. Questions diverses**

Le Comité pourra soulever sous ce point toute question ne relevant pas d'un autre point de l'ordre du jour.

**8. Adoption du rapport**

Le Comité adoptera le rapport sur les travaux de sa première session en vue de sa présentation à la Commission, à sa soixante-cinquième question.

- - - - -